COLLÈGE SAINT-EXUPERY

CHALONNES SUR LOIRE

2023-2024

Le collège

Un préau agrandi et recouvert de panneaux photovoltaïques

► Présentation du collège

Le collège Saint-Exupéry est un établissement semi-rural, accueillant **485 élèves à la rentrée 2023 sur 18 divisions**. Il se situe sur les hauteurs de la commune de Chalonnes/Loire. Le canton de Chalonnes est dynamique. Cet espace péri-urbain compte un grand nombre d'entreprises dans le domaine du commerce et de l'artisanat. L'activité agricole y est aussi importante. Nous trouvons à proximité immédiate du collège : les installations sportives (stade et gymnase), une école de musique mitoyenne à la cour de récréation de l'établissement, une maison familiale rurale et une gendarmerie. A 25 minutes à pied du collège se trouve la gare et la piscine municipale.

Notre **collège** date de 1970 et a été **restructuré en 2012**. Des travaux d'amélioration sont encore entrepris par le département (extension du préau, futur pôle techno,…).

Nous avons **une classe bilangue allemand en 6ème** et deux LV2 en 5e : allemand et espagnol. Notre enseignement de LCA (latin) se porte bien, en 2023-2024 nous comptons 35 élèves avec l'**option latin** en 5e. Notons aussi la présence de nombreux ateliers, d'**une chorale** dynamique, d'un **club théâtre reconnu** et d'une académie de football féminin (qualification au championnat de France en 22-23).

► Mot de la direction

Bonjour,

Nous sommes ravis de vous accueillir sur le site du collège Saint-Exupéry .
L'ensemble de la communauté éducative du collège se mobilise pour offrir des enseignements de qualité, une ouverture culturelle, artistique, sportive et citoyenne sur le monde. Nos projets sont nombreux, ce diaporama vous les fera découvrir.
Notre équipe est aussi à l'écoute des usagers élèves et parents.
Notre collège est inclusif. Tout en responsabilisant chacun nous veillons à ce qu'aucun obstacle ne prive nos élèves d'une orientation construite, travaillée et choisie.

Bonne visite à tous
Bruno Faucher et Kathy Desveaux

► Sommaire

Les espaces du collège
Les horaires
Les élèves
Les services et les personnels
L'entrée au collège
La vie pédagogique au collège
Le collège, un lieu de transition
Le collège, un lieu avec des règles
Le rôle et la place des parents au collège

► Les informations utiles

Le collège et les transports
Le projet d'établissement
Les élèves à besoins
Les instances du collège
Le calendrier annuel
La sécurité (incendie et PPMS)
Punitions et sanctions
Organigramme de l'Education nationale

► Les espaces du collège – *Le plan d'ensemble du collège*

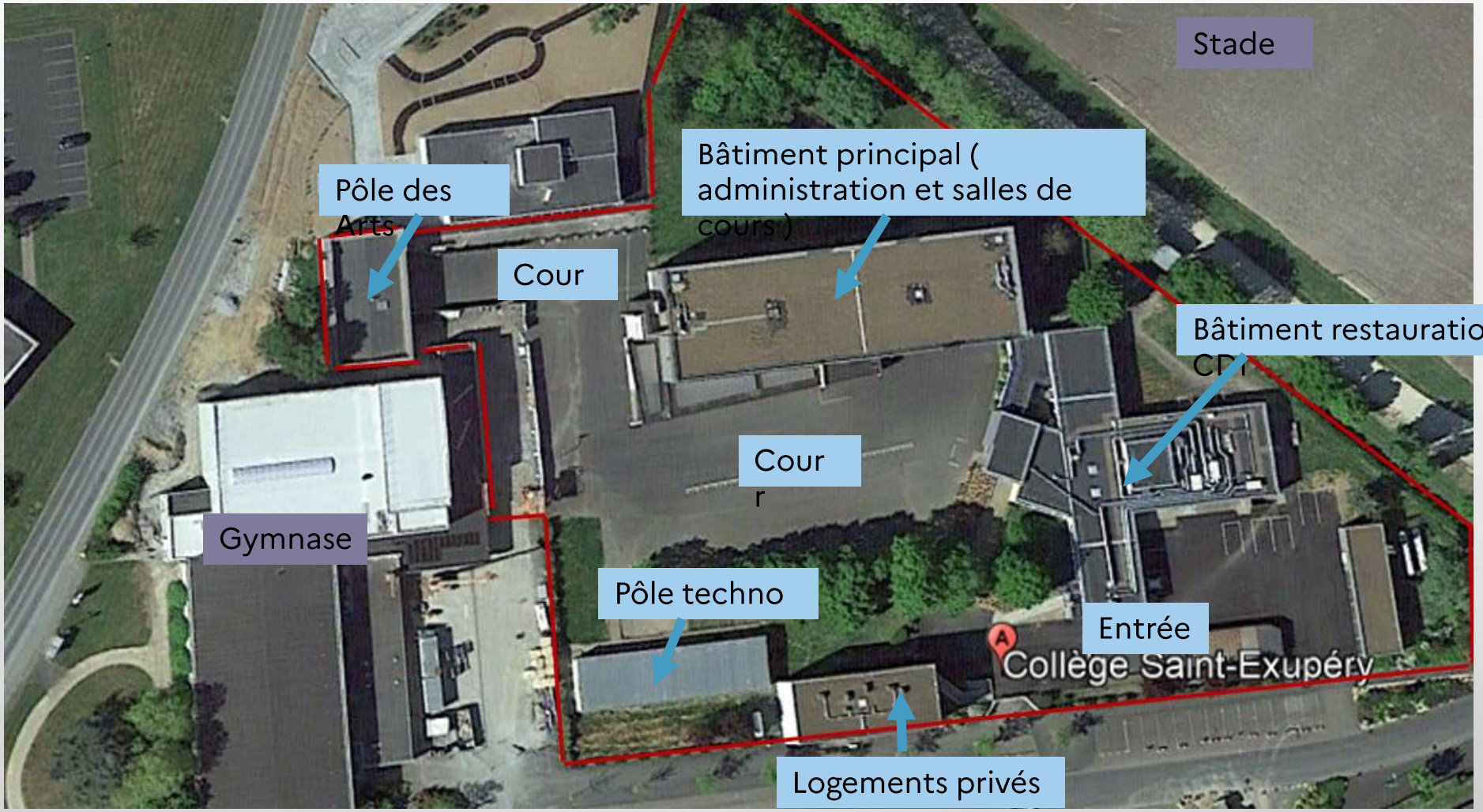

L'entrée du collège

► Les espaces du collège – *Les espaces d'enseignement*

15 salles de cours classiques
2 salles technologie avec ordinateurs
1 salle multimédias
2 salles d'Arts (Arts plastiques et musiques)
3 salles de sciences
1 salle d'enseignement spécialisé (ULIS)
1 CDI
2 gymnases et 1 stade
1 salle d'étude

15 salles de cours classiques

2 salles technologie 1 salle multimédias avec ordinateurs

2 salles d'Arts (Arts plastiques et Musique)

3 salles de sciences

1 salle d'enseignement spécialisé (ULIS)

LE CDI

3A/3D
DESIGN
DOSSIER
FONCTIONS
INSPIRATIONS
FORMES
MATÉRIAUX
ASSISE
COULEURS
Stacck
Gerrit RIETVELD
Chaise rouge et bleue
1917 - 1923
ART ABSTRAIT
GÉOMÉTRIE
COULEURS PRIMAIRES
INFLUENCE PAR MONDRIAN
DESIGN

ROMANS
Bienvenue au C.D.I
Le Centre de Documentation et d'Information

onisep
SERVICES LE KIOSQUE

Coupe du monde de Rugby 2023
L'ÉQUIPE DE FRANCE
RUGBY
MA GRANDE ENCYCLOPÉDIE
COUPE DU MONDE DE RUGBY
LEANA
LE GRAND MATCH

2 gymnases et 1 stade

1 salle d'étude

► Les espaces du collège – *Le bureau du CPE*

Un bureau sous le préau et face à la cour de récréation

► Les espaces du collège – *Les espaces de vie scolaire*

Le bureau de la vie scolaire sous le préau

► Les espaces du collège – *Le foyer des élèves*

Situé sous le préau

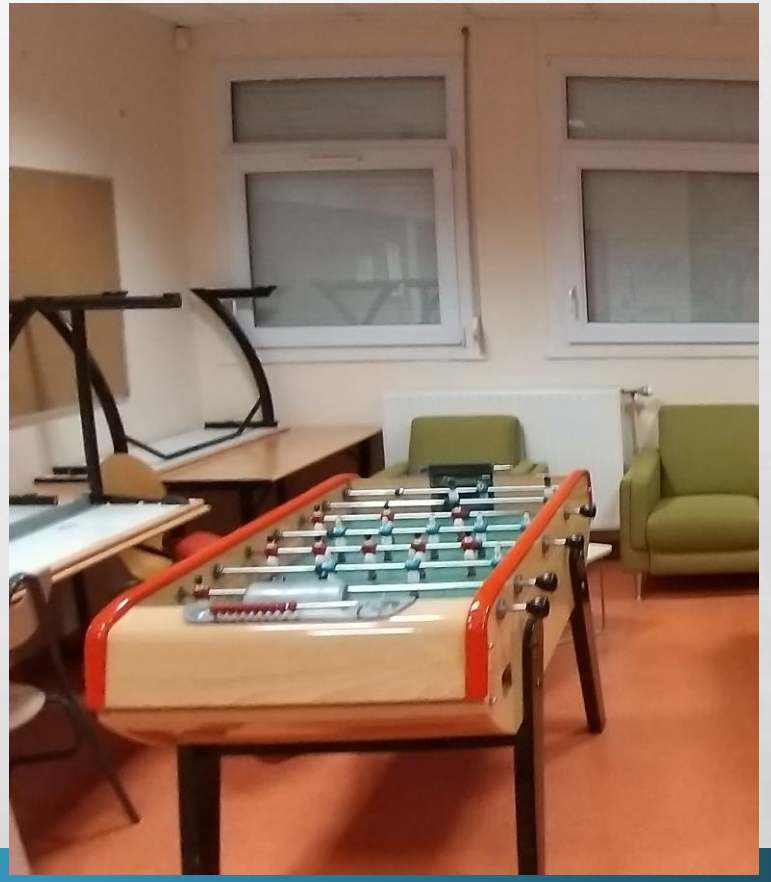

► Les espaces du collège – *Pôle médico-social*

L'espace infirmerie
et bureau de
l'Assistante sociale

► Les espaces du collège

Pôle administratif

► Les espaces du collège

Salle des professeurs

► Les espaces du collège – *Les espaces de récréation*

► Les espaces du collège – *Les espaces développement durable*

La mare

Le jardin

Les moutons

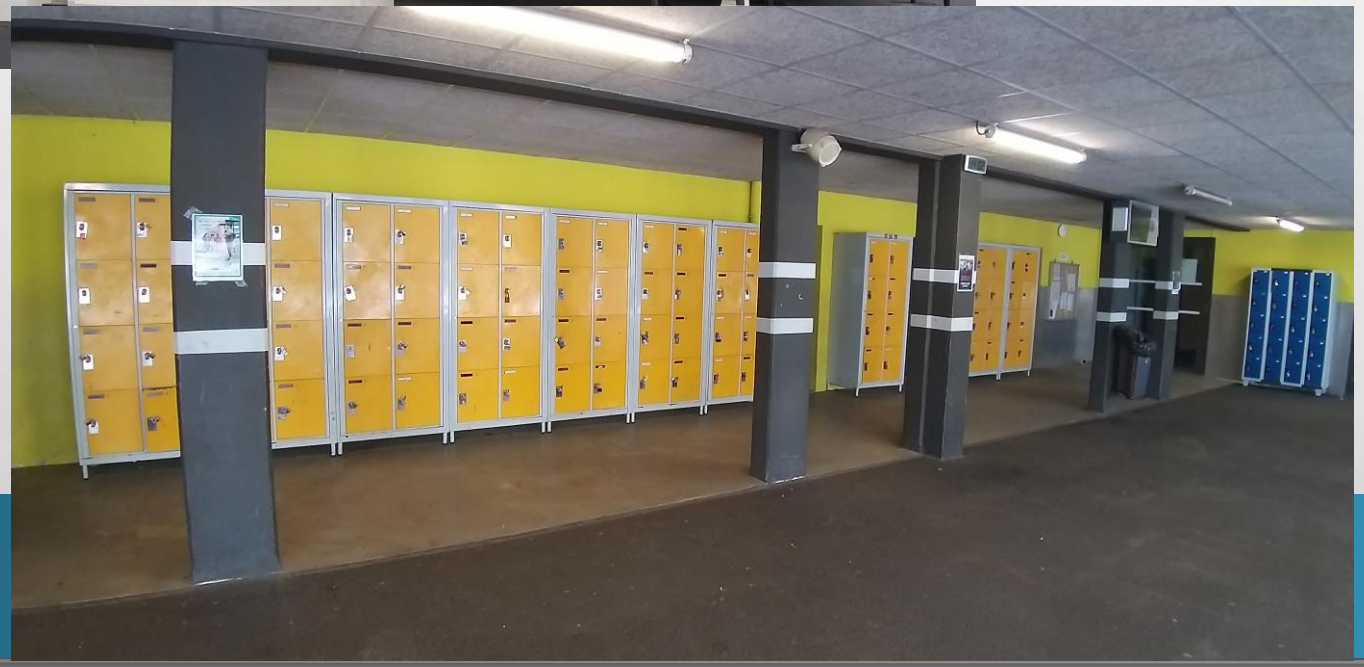

Racks de rangement et casiers

► Les espaces du collège – *Le restaurant scolaire*

Lavage des mains et ligne de self

Salle de restauration et zone de dépôt des plateau

La zone de cuisine- Interdite aux élèves

►Les horaires du collège

Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi
Ouverture de la grille : 7h40
M1 : 7h50 – 8h45
M2 : 8h45 – 9h40
Récréation de 9 h 40 à 9 h 55
M3 : 9h55 – 10h50
M4 : 10h50 – 11h45

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi
Pause méridienne de 11h45 à 13h15
S1 : 13h15 – 14h10
S2 : 14h10 – 15h05
Récréation de 15h05 à 15h20
S3 : 15h20 – 16h15

L'accueil téléphonique du collège reste ouvert les lundi, mardi et jeudi jusqu'à 17h30, le mercredi jusqu'à 12h00 et le vendredi jusqu'à 17h00.

►Les élèves

Le secteur de recrutement du collège

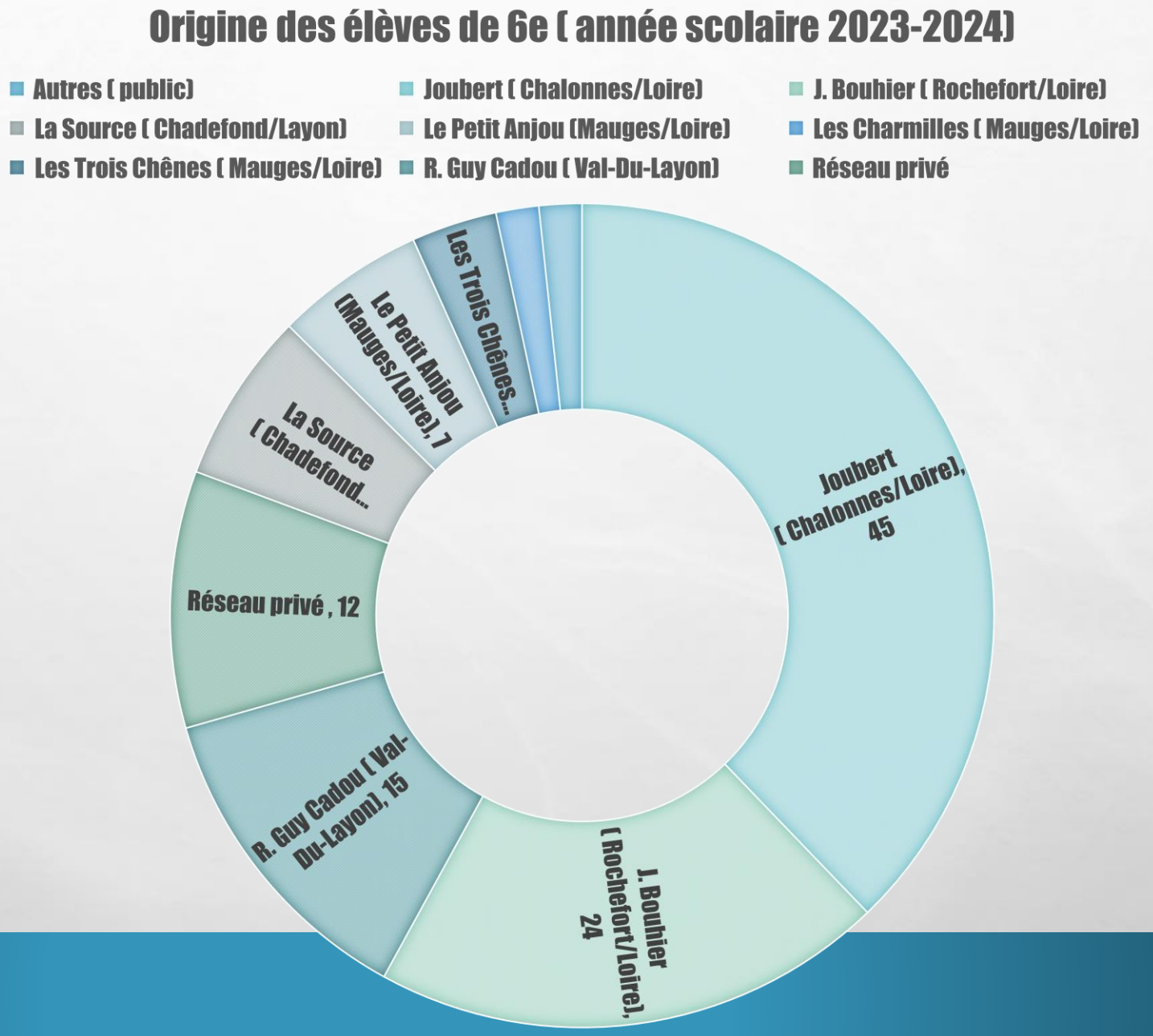

►Les élèves- Structure par divisions

Les effectifs des élèves du collège pour l'année scolaire 2023-2024 sont répartis de la manière suivante :

L'établissement accueille 1 dispositif **ULIS** (**U**nité **L**ocalisée pour l'**I**nclusion **S**colaire) :**12** élèves dans le dispositif **ULIS TFC** (**T**roubles **F**onctionnels **C**ognitives)

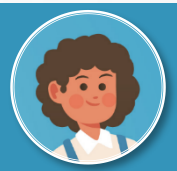	6ème	5 classes	119 élèves
	5ème	5 classes	142 élèves
	4ème	4 classes	117 élèves
	3ème	4 classes	105 élèves

►Les élèves- Les délégués

En début d'année, les élèves élisent leurs représentants qui siégeront dans diverses instances du collège :

- 2 délégués dans chaque classe
- 2 délégués élus au Conseil d'Administration parmi les délégués
- 1 éco-délégué élu dans chaque classe
- 2 représentants par niveau élus au Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté et à l'Environnement
- 2 représentants par niveau élus pour 4 ans au Conseil de la Vie Collégienne
- 5 élèves élus au Conseil Municipal des Jeunes en partenariat avec la Mairie de Chalonnes, le centre social (Spot) et le collège privé du secteur

►Les élèves- Le CVC

Le **C**onseil de la **V**ie **C**ollégienne (**CVC)** est une instance d'échanges entre élèves et entre les élèves et les membres de la communauté éducative. Il est le lieu privilégié d'expression de nos élèves.

L'enjeu est d'instituer un rôle pour les élèves dans la vie de leur établissement.

Le **CVC** peut s'investir dans la vie de l'établissement et proposer :

- **La mise en œuvre de parcours**
  - Citoyens, pour que les élèves participent à la vie sociale et démocratique de la classe et de l'établissement.
  - Éducatifs de santé.
- **Des actions et des projets pour**
  - Améliorer le bien-être des élèves et le climat scolaire.
  - Favoriser la coopération et la cohésion entre élèves.
  - Renforcer le sentiment d'appartenance à l'établissement.
- **Des questions**
  - Relatives aux principes généraux de l'organisation de la scolarité et du temps scolaire.
  - Relatives à l'élaboration du projet d'établissement, du règlement intérieur.
  - Relatives aux équipements de la restauration.

►Les services et les personnels –

Organigramme

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Saint-Exupéry
Chalonnes-sur-Loire

Année scolaire 2023-2024

ORGANIGRAMME DE L'ÉTABLISSEMENT

ÉQUIPE DE DIRECTION :

Principal
M. Bruno FAUCHER

Adjointe gestionnaire Agent-Comptable
Mme Marie-Lou CHOSSIS

Principale Adjointe
Mme Kathy DESVEAUX

Secrétariat de Direction
Mme Julie GABORY

Service de gestion et Agence comptable
Mme Caroline DEVAUX
Mme Audrey LABBE
Mme Aline QUILLET

PERSONNEL TECHNIQUE DES COLLEGES

Service de restauration
M. Christophe POMMIER
M. Gérald MENARD

Service d'entretien et d'accueil
M .....
(maintenance)
Mme Fabienne AVRIL
M Philippe BABIN
Mme Nadia DELIAIRE (accueil)
M Laurent DAHIREL
Mme Anita DURET
Mme Amandine BRANCHEREAU

PERSONNEL ENSEIGNANT, D'EDUCATION ET DE VIE SCOLAIRE

Conseiller Principal d'Education (CPE)
M. Emmanuel PLAT

Assistants d'Education
Mme Lucile FOLLIOT
Mme Emeline HARDOUIN
Mme Ambre COULON
M. Colas LEROY
Mme Cécilia COLLAND DUVAL

AESH
Mme Nathalie DELAUNAY
Mme Nathalie BONHOMME
Mme Magali NAEL
Mme Mylène COGNEE
Mme Hélène SOURICE
Mme Mélanie GUYOT
M. Nicolas GOHIER
Mme Nicole NAULET
Mme Cécile Piron

Enseignants
(38 enseignants répartis en 18 équipes pédagogiques)

Enseignante Référente dispositif ULIS
Mme Carine AUDOUIN

Développement Informatique
M. Anthony BEEN
M. Alexandre UZUREAU

PERSONNEL SOCIAL, D'ORIENTATION ET DE SANTE

Infirmière scolaire
Mme Bernadette DILE

Assistante sociale
Mme Hélène POUZET

Psychologue Education Nationale Conseil en Orientation
Mme Stella LANGEVIN

PERSONNELS EDUCATION NATIONALE RATTACHES A L'ETABLISSEMENT

Agent Comptable
Mme Marie-Lou CHOSSIS
(7 établissements rattachés)

Médecin scolaire
Mme Agnès LEJARD

Directeur de PIAL
M. Aurélien BELLOUARD

Enseignante référente MDA
Mme Fabienne ROSAENZ

►Les services et les personnels – Les différents services

LA DIRECTION

Le Principal : M FAUCHER

Dans le collège, le chef d'établissement s'appelle le Principal. Il est le représentant de l'Etat. Il est président des diverses instances internes. Il est ordonnateur des recettes et des dépenses. Il est responsable de l'application des décisions du conseil d'administration.
Il veille à la sécurité et au respect des biens et des personnes.
Il est le responsable des personnels.
Il est responsable de la politique pédagogique et éducative de l'établissement.
Il gère la communication de l'établissement.
Il coordonne le suivi des élèves à besoins : PAP, PPS, …
Il suit les niveaux de classe suivants : 6e et 3e.

La Principale Adjointe : Mme DESVEAUX

Elle seconde le Principal dans toutes ses tâches. Elle le remplace en cas d'absence et assure les missions que le Principal lui a déléguées. Selon l'organisation choisie et les dossiers qui lui sont confiés, elle en assure le suivi et en a la responsabilité.
Elle suit les niveaux de classe suivants : 5e et 4e .

L'Adjointe-Gestionnaire : Mme CHOSSIS- La fondée de pouvoir : Mme DEVAUX

Le Principal est secondé dans ses tâches de gestion matérielle et financière par la Gestionnaire. Elle coordonne le travail des personnels de service. Dans cet établissement l'adjointe gestionnaire est aussi agent comptable. Elle est secondée par son adjointe, Mme **DEVAUX**.
Elles encadrent les personnels techniques de l'établissement.

L'ADMINISTRATION & LES PERSONNELS TECHNIQUES

La Secrétaire de Direction : Mme GABORY

Elle prend en charge, sous l'autorité du chef d'établissement, le fonctionnement administratif de l'établissement : gestion des dossiers des personnels, contacts avec les familles (documents administratifs concernant la scolarité, les inscriptions, les examens).

Les Secrétaires de Gestion : Mmes QUILLET et LABBE

Elles s'occupent des commandes de matériel, de la demi-pension, des voyages et sorties scolaires, des bourses, …

Les Personnels techniques des collèges

Ils s'occupent de l'entretien des locaux (maintenance des matériels et nettoyage) et de la restauration.

LE SERVICE DE VIE SCOLAIRE

Le Conseiller Principal d'Education (CPE) : M PLAT

Il participe au fonctionnement de l'établissement : contrôle des effectifs, de l'exactitude et de l'assiduité des élèves, organisation du service des personnels "vie scolaire", mouvements des élèves. Il participe pour ce qui le concerne, à l'application des mesures propres à assumer la sécurité notamment des élèves.

Il collabore avec le personnel enseignant : échanges d'informations avec les professeurs sur le comportement et sur l'activité de l'élève en particulier sur les temps de vie scolaire.

Il prend en charge l'animation éducative : relation et contacts directs avec les élèves sur le plan collectif (classes ou groupes) et sur le plan individuel (comportement, problèmes personnels, …) ; organisation de la vie élective (formation, élection des délégués, CVC ...).

Les Assistants d'éducation :

Les tâches de ces personnels (*parfois appelés les surveillants*) sont multiples : surveillance de la permanence, de la cour, de la demi-pension, des couloirs, aide aux devoirs, ... Ils ont également un rôle éducatif étant donné leur relation privilégiée avec les élèves.

LES ENSEIGNANTS

Contrairement à l'école primaire, il y a un professeur différent pour chaque discipline. L'un d'entre eux est appelé le Professeur Principal. Il représente les autres professeurs et est l'interlocuteur privilégié des élèves d'une même classe pendant toute l'année scolaire. En cas de question sur la scolarité il est la première personne que les parents doivent contacter.

L'ensemble des professeurs a en charge les missions d'enseignement dans leur discipline tout au long de l'année scolaire.

L'enseignement est au cœur du fonctionnement d'un établissement scolaire.

En dehors des cours ils portent aussi de nombreux projets pédagogiques.

La Professeure-documentaliste : Mme MAUREL

En relation avec les enseignants et la vie scolaire, elle permet aux élèves d'accéder à des informations indispensables au bon déroulement de leur scolarité. Elle gère le fonds documentaire du CDI. Elle enseigne l'Education aux médias et à l'information. Elle est la référente culture de l'établissement.

LES PERSONNELS DU POLE MEDICO SOCIAL

L'Infirmière : Mme DILE

Rôle de conseillère en matière de prévention, d'éducation à la santé, d'hygiène et de sécurité auprès des directeurs d'école et de l'équipe de Direction - Présente au quotidien dans l'environnement des élèves tout au long de leur scolarité. Elle est soumise au secrétaire professionnel. Elle fait le lien avec le médecin scolaire, Elle assure également dans son domaine des actions de formation en direction des élèves, notamment dans le cadre du CESCE (Comité d'éducation à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement)

La Psychologue de l'Education Nationale (PSYEN) : Mme LANGEVIN

La PsyEN intervient sur les différents parcours d'orientation scolaires et professionnelles des élèves.

La PsyEN réalise des activités d'évaluation des élèves.

La PsyEN joue un rôle de conseiller technique auprès du chef d'établissement, et des équipes éducatives concernant l'élaboration des interventions des actions éducatives d'orientation.

L'Assistante sociale : Mme POUZET

L'assistante sociale est présente dans l'établissement pour vous informer (élèves ou parents), vous apporter écoute et conseils et accompagner votre enfant dans les difficultés personnelles, sociales ou familiales qu'il rencontre. Elle est soumise au secret professionnel. Elle n'est pas sous l'autorité hiérarchique du chef d'établissement.

►Les services et les personnels –

Qui fait quoi?

Référent suivi des 6e et des 3e : Le Principal Référent suivi des 5e et 4e = La Principale adjointe

	Communication de l'établissement et relations avec les partenaires					Vie scolaire									Suivi pédagogique et éducatif											Santé				Gestion financière		
	Responsable du site internet	Responsable Pronote et e-lyco	Relation avec les partenaires extérieurs	Informations collectives aux parents d'élèves	Lien avec les familles au titre des suivis individuels	Absences	Retards	Emploi du temps des élèves	Gestion des Sortie de l'établissement	Carnet De liaison	Certificat de scolarité /changement d'adresse et de coordonnés	Inscriptions et demande de renseignements sur le collège	Manuels scolaires	Fournitures scolaires	Responsable de la politique pédagogique	Résultats et bulletins	Difficultés dans une matière	Demande de stage	Difficultés avec des camarades	Orientation et parcours avenir	Rendez-vous avec la conseillère d'orientation	Référents actions CESCE (parcours citoyen et de santé)	Référents parcours artistique et culturel	Examen (CFG, DNB,)	FSE	Bilans infirmiers et transmission des informations sur la santé des élèves	Gestion quotidienne des PAI et prises de traitements	Dispense de sport	Problèmes familiaux	Bourses et aides financières	Demi-pension (paiement, changement de régime, ...	Voyage et sorties scolaires
Principal *	X	X	X	X	X							X			X	X		X	X	X			X	X			(X)		X	X		
Principale adjointe *		X	X	X	X			X							X	X			X	X		X		X			(X)		X	X		
Secrétariat de Direction *	X	X	X	X	X						X	X		X		X		X			X			X	X					X		
Gestionnaire et assistantes de gestion *			X	X	X								X																	X	X	X
CPE*			X	X	X	X	X	X	X	X			X						X			X					(X)					
Assistants d'éducation *					X	X	X	X	X	X			X						X								(X)					
Professeur principal **					X					X						X			X	X		X		X								
Professeur concerné**					X					X						X	X					X	X		X			X				X
Référent numérique*	X	X																														
PSYEN charge de l'orientation *					X											X				X	X											
Professeur documentaliste *			X																				X									
Infirmière du collège *			X		X															X		X				X	X	X	X			
Assistante sociale *			X		X																								X			

(X) en cas d'absence de l'infirmière

* pour rentrer en contact avec ce personnel vous pouvez envoyer votre demande sur la messagerie du collège ci-dessus.

**pour rentrer en contact avec un enseignant vous pouvez utiliser le carnet de liaison ou demander un rendez-vous via la messagerie du collège ci-dessus.

►L’entrée au collège – L’arrivée au collège

Avant la rentrée :

Entre février et mars de mon année de CM1 et de CM2= Je viens visiter le collège avec mes parents lors de la matinée portes-ouvertes.
Entre avril et juin de mon année de CM2 = Je viens au collège pour une journée de visite avec ma classe.
Je regarde avec mes parents le site du collège pour m’approprier les règles, les lieux et voir ma liste de fournitures à acheter avant la rentrée scolaire.

La pré-rentrée :

Le premier jour de scolarité au collège je ne suis qu’avec les nouveaux élèves de 6e.
Je découvre ainsi le collège avec mon professeur principal le matin. L’après-midi je fais des activités avec les autres élèves de 6e.

En septembre/octobre :

Une journée d’intégration 6e est organisée dans Chalonnes.
Mon professeur principal m’accompagne lors des heures de vie de classe.
J’assiste à mes premières séances de prévention avec le CPE (gestion de conflit et prévention du harcèlement).

Toute l’année:

Les personnels du collège sont mobilisés pour m’accompagner.
Des partenaires extérieurs interviennent aussi lors de séances de prévention.

►L’entrée au collège – Je deviens collégien et j’apprends à travailler différemment

En classe

Je suis attentif.
Je respecte les règles de fonctionnement de la classe.
Je participe aux cours.
Je demande des explications quand je ne comprends pas.

Au collège

Je gère l’utilisation de mon casier.
Je profite des heures de permanence pour travailler.
Je utilise les ressources du CDI.
Je bénéficie du dispositif « devoirs faits ».

À la maison

Je fais mes devoirs en commençant toujours par apprendre mes leçons.
Je m’organise en utilisant mon agenda.
Je consulte régulièrement e-lyco et Pronote.
Je prépare toujours mon cartable le soir en veillant à n’apporter que le matériel nécessaire.

►L’entrée au collège – La nouvelle 6e (rentrée 2023)

Un emploi du temps type en 6e

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
07h50	HISTOIRE-GEOGRAPHIE GUERAULT O. 103	EDUCATION MUSICALE VIDAL F. Pôle des Arts B	ANGLAIS LV1 BELLOUARD C. 105	ETUDES ENCAD... AED Salle d'étude ETUDES ENCAD... AED Salle d'étude	ED.PHYSIQUE & SPORT. MAILLET G.
08h45	ANGLAIS LV1 BELLOUARD C. 105	ETUDES ENCAD... AED Salle d'étude ETUDES ENCAD... AED Salle d'étude	VIE DE CLASSE MAILLET G. 110 0	MATHEMATIQUES CESBRON A. 207	
09h55	ED.PHYSIQUE & SPORT. MAILLET G.	SCIENCES 6e LECLAIRE C. 208 SCIENCES SVT	HISTOIRE-GEOGRAPHIE GUERAULT O. 103	HISTOIRE-GEOGRAPHIE GUERAULT O. 103	MATHEMATIQUES CESBRON A. 207
10h50		MATHEMATIQUES CESBRON A. 207	FRANCAIS CORSI I. 106	ETUDES ENCAD... AED Salle d'étude ETUDES ENCAD... AED Salle d'étude	FRANCAIS CORSI I. 106
11h45					
13h15	1 2 6eCD MATHS CON MATHEMATIQUES MOURO F. 205	FRANCAIS CORSI I. 106		ANGLAIS LV1 BELLOUARD C. 105	SCIENCES 6e LECLAIRE C. 208 SCIENCES SVT
14h10	FRANCAIS CORSI I. 106	MATHEMATIQUES CESBRON A. 207		1 2 6EC EMI Gr2 EMI- Edu au... MAUREL E. [6 C 6EC EM... 1 2 6EC EMI Gr1 EMI- Edu au... MAUREL E. [6 C 6EC EM...	1 2 6eCD FRAN CON FRANCAIS DESHAIES M. MAUREL E.
15h20	DEVOIRS FAITS OBLI 6e CORSI I. 106	ARTS PLASTIQUES FOLTZ S. Pôle des Arts A		SCIENCES 6e LECLAIRE C. 208 SCIENCES SVT	ANGLAIS LV1 BELLOUARD C. 105
16h15					

►L’entrée au collège – La nouvelle 6e (rentrée 2023)

Les horaires par discipline

Français 4 h 00 + 1h00 en groupes de besoins
Mathématiques 4 h 00 + 1h00 en groupes de besoins
Anglais 4 h
Histoire-géographie - EMC 3 h
Sciences 3 h
Arts plastiques 1 h
Éducation musicale 1 h
Éducation physique et sportive 4 h
EMI *(Education aux Médias et à l’Information)* 0,5h
+ Heure de Vie de Classe régulièrement

26h30 de cours obligatoires

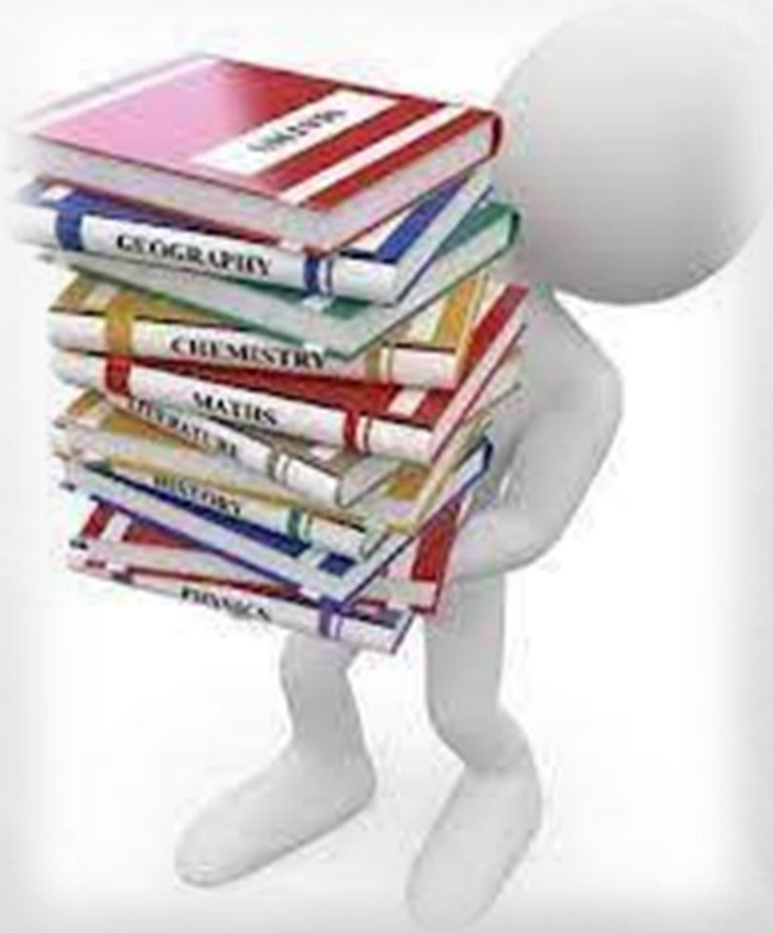

Option éventuelle :
Bilangue anglais-allemand : + 3 h
Chorale : 1h
Atelier robotique : 1h
Théâtre : 1h

►L'entrée au collège – La nouvelle 6e (rentrée 2023)

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
07h50	HISTOIRE-GEOGRAPHIE GUERAULT O. 103	EDUCATION MUSICALE VIDAL F. Pôle des Arts B	ANGLAIS LV1 BELLOUARD C. 105	ETUDES ENCAD... AED Salle d'étude / ETUDES ENCAD... AED Salle d'étude	ED.PHYSIQUE & SPORT. MAILLET G.
08h45	ANGLAIS LV1 BELLOUARD C. 105	ETUDES ENCAD... AED Salle d'étude / ETUDES ENCAD... AED Salle d'étude	VIE DE CLASSE MAILLET G. 110 0	MATHEMATIQUES CESBRON A. 207	
09h55	ED.PHYSIQUE & SPORT. MAILLET G.	SCIENCES 6e LECLAIRE C. 208 SCIENCES SVT	HISTOIRE-GEOGRAPHIE GUERAULT O. 103	HISTOIRE-GEOGRAPHIE GUERAULT O. 103	MATHEMATIQUES CESBRON A. 207
10h50		MATHEMATIQUES CESBRON A. 207	FRANCAIS CORSI I. 106	ETUDES ENCAD... AED Salle d'étude / ETUDES ENCAD... AED Salle d'étude	FRANCAIS CORSI I. 106
11h45					
13h15	1 6eCD MATHS CON MATHEMATIQUES MOURO F. 205 / 2	FRANCAIS CORSI I. 106		ANGLAIS LV1 BELLOUARD C. 105	SCIENCES 6e LECLAIRE C. 208 SCIENCES SVT
14h10	FRANCAIS CORSI I. 106	MATHEMATIQUES CESBRON A. 207		1 6EC EMI Gr2 EMI- Edu au... MAUREL E. [6 C 6EC EM... / 2 — 1 6EC EMI Gr1 EMI- Edu au... MAUREL E. [6 C 6EC EM... / 2	1 6eCD FRAN CON FRANCAIS DESHAIES M. MAUREL E. / 2
15h20	DEVOIRS FAITS OBLI 6e CORSI I. 106	ARTS PLASTIQUES FOLTZ S. Pôle des Arts A		SCIENCES 6e LECLAIRE C. 208 SCIENCES SVT	ANGLAIS LV1 BELLOUARD C. 105
16h15					

1h00 de français et 1h00 de maths en groupe de besoins pour apprendre à son rythme et maîtriser les fondamentaux

1h00 de devoirs faits obligatoires pour tous

►L’entrée au collège –
La nouvelle 6e (rentrée 2023)

Les évaluations numériques 6e

QUI ? TOUS LES ÉLÈVES DE 6e

QUAND ? En septembre

POURQUOI ? AVOIR UNE CONNAISSANCE PRÉCISE DES COMPÉTENCES DES ÉLÈVES AFIN DE LES AIDER À MIEUX APPRENDRE

COMMENT ? SUR SUPPORT NUMÉRIQUE (adapté pour les élèves en situation de handicap)

L’évaluation se déroule en **2 épreuves non consécutives**

1 FRANÇAIS
1 heure*

- Compréhension de l’oral
- Compréhension de l’écrit
- Étude de la langue

2 MATHÉMATIQUES
1 heure*

- Nombres et calculs
- Grandeurs et mesures
- Espace et géométrie

* Dont 10 minutes de préparation et 50 minutes de passation

Résultats

La correction est **automatisée**.

Un bilan individuel est partagé avec l’élève et sa famille.

Les informations recueillies sont **totalement anonymes en dehors de l’établissement.**

►La vie pédagogique au collège – Les cycles, les parcours et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture au centre du collège.

►La vie pédagogique au collège – La place du collège dans les cycles

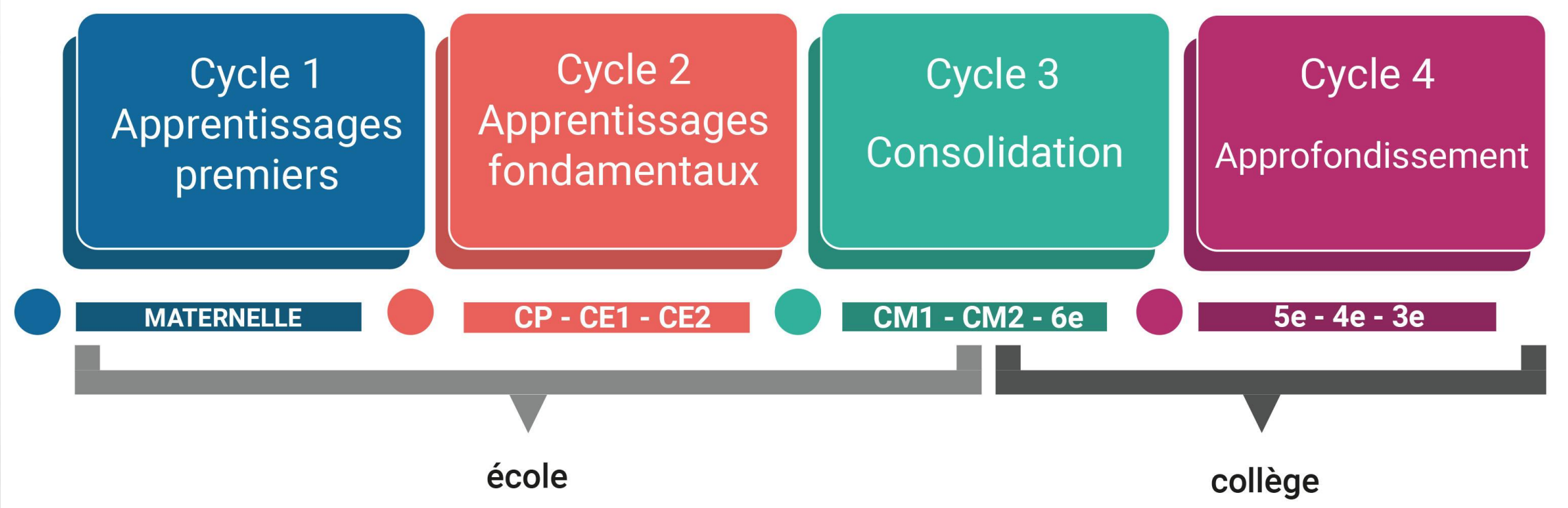

►La vie pédagogique au collège – Les domaines du socle

1.1 Comprendre, s'expliquer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit

1.2 Comprendre, s'expliquer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale

1.3 Comprendre, s'expliquer en utilisant les mathématiques scientifiques et informatiques

1.4 Comprendre, s'expliquer en utilisant les langages des arts et du corps

2 Les méthodes et outils pour apprendre

3 La formation de la personne et du citoyen

4 Les systèmes naturels et les systèmes techniques

5 Les représentations du monde et l'activité humaine

►La vie pédagogique au collège

Les parcours au collège

Les parcours éducatifs

Parcours Avenir

- comprendre le monde économique et professionnel
- connaître la diversité des métiers et des formations
- développer le sens de l'engagement et de l'initiative
- élaborer le projet d'orientation scolaire et professionnelle

Parcours citoyen

Apprendre les valeurs de la République

- enseignement moral et civique
- éducation aux médias et à l'information
- participation des élèves à la vie sociale de l'établissement et de son environnement

Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

Favoriser un égal accès à l'art et à la culture

- rencontre, fréquentation d'œuvres et d'artistes
- pratique individuelle et collective
- connaissances : repères culturels et esprit critique

Parcours éducatif de santé

Expliciter ce qui est offert aux élèves en matière de santé :

- éducation pour des choix éclairés
- prévention sur des problématiques prioritaires
- protection dans l'établissement et l'environnement local

►La vie pédagogique au collège – Le DNB: organisation

L'ÉVALUATION DU SOCLE — 400 POINTS

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, c'est **ce que votre enfant doit savoir à la fin de sa scolarité obligatoire** (à l'âge de 16 ans).

À la fin de l'année, les professeurs évaluent les acquis des élèves prévus par le socle. Ils utilisent les **4 appréciations** suivantes qui correspondent chacune à un nombre de points. C'est leur addition qui donne le résultat de votre enfant à l'évaluation.

MAÎTRISE INSUFFISANTE →	10 points
MAÎTRISE FRAGILE →	25 points
MAÎTRISE SATISFAISANTE →	40 points
TRÈS BONNE MAÎTRISE →	50 points

L'ÉLÈVE EST REÇU

S'IL OBTIENT 400 POINTS SUR 800

+ DE 480 POINTS MENTION ASSEZ BIEN	+ DE 560 POINTS MENTION BIEN	+ DE 640 POINTS MENTION TRÈS BIEN

LES ÉPREUVES FINALES — 400 POINTS

ÉPREUVE 1
FRANÇAIS
Explication d'un extrait de texte littéraire + dictée + grammaire + exercice de réécriture et rédaction.
3 h | écrit | 100 POINTS

ÉPREUVE 2
MATHÉMATIQUES
Exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et un exercice d'informatique.
2 h | écrit | 100 POINTS

ÉPREUVE 3
HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE
Analyse de documents et de cartes...
2 h | écrit | 50 POINTS

ÉPREUVE 4
SCIENCES
Physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie (2 épreuves sur les 3).
1 h | écrit | 50 POINTS

ÉPREUVE 5
ORAL
Chaque élève présente un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs. L'exposé est suivi d'un entretien.
15 min. | oral individuel | 100 POINTS
ou
25 min. | oral collectif | 100 POINTS

DNB Session 2023: 92%

SESSION 2022: 92,6%
Session 2021: 89,1%

Pour info: 90,99% département, 91,3% académie, 89,10% national

Mentions obtenues au collège : 77 %

Mention très bien **: 32%**

Rappels- Session 2022 : 27,9% Session 2021: 19,1%

Mention bien : **28 %**

Rappels- Session 2022: 30,3% Session 2021:34,7%

Mention assez bien : **17%**

Rappels- Session 2022 : 14,8% Session 2021: 24,5 %

►La vie pédagogique au collège – Devoirs faits

Dispositif 1:

Devoirs faits du soir : 16h45-17h30- encadré par un AED les Lundi, Mardi et Jeudi
Par période et sur inscription

Dispositif 2:

Devoirs faits 6e obligatoires : sur temps scolaire et encadré par un enseignant : 1h00 par semaine

Dispositif 3:

Les Devoirs faits non faits : sur le temps du midi pour les élèves qui n'ont pas rendu un travail- encadré par un enseignant

Dispositif 4:

Les devoirs faits sur le volontariat: sur le temps du midi pour les élèves qui le souhaitent et qui s'inscrivent à la récréation – encadré par un enseignant

Dispositif 5 (expérimental) :

Un groupe d'élèves identifiés par leurs professeurs profite de l'encadrement d'un enseignant ou d'un professeur des écoles sur un créneau de permanence.

►La vie pédagogique au collège – La richesse des actions

Les actions du CESCE

- actions sécurité routière
- actions de lutte contre le harcèlement
- actions sur les conduites addictives
- actions sur l'identité de genre
- actions sur la gestion des émotions
- actions sur le handicap
- Gestes qui sauvent et PSC1

…

Santé Citoyenneté Environnement

Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement

@ssr 1

@ssr 2

►La vie pédagogique au collège – La richesse des actions

Les actions culturelles

- Club lecture
- Pièce de théâtre:« Michelle, doit-on t'en vouloir d'avoir fait un selfie à Auchwitz ? »
- Chorale de 90 élèves
- la comédie musicale
- Un atelier théâtre
- Club échec
- Atelier éloquence
- Concours dessin de presse

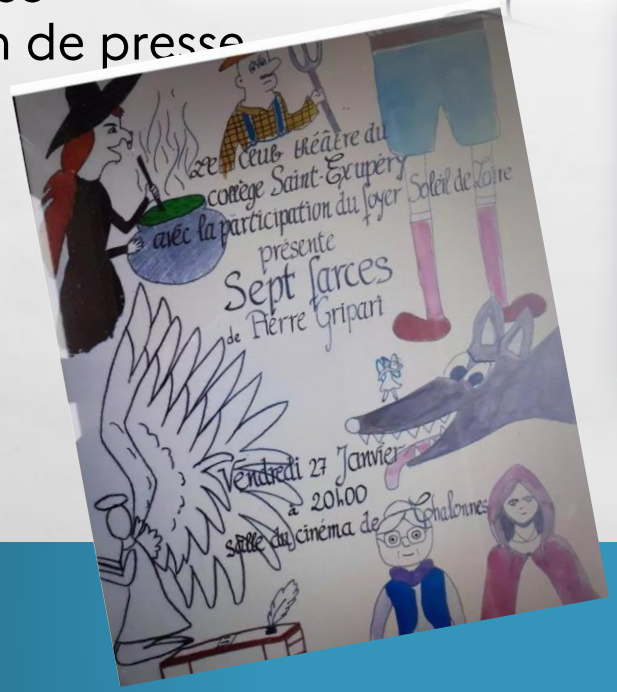

Le radeau de ma méduse en comédie musicale

►La vie pédagogique au collège – La richesse des actions

Les actions scientifiques et développement durable

- Les mathématiques autrement
- Newton room
- Rencontre avec une chercheuse en ADN
- Atelier robotique
- Plastique à la loup
- Journée jardin

►La vie pédagogique au collège – La richesse des actions

Les actions sportive

- Le cross du collège
- Une AS dynamique
- Une académie de foot féminin

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
BASKET (22 ÉLÈVES) Semaines (A) De 11h45 à 12h30 Toute l'année 6ème 5ème 4ème 3ème	**FUTSAL** (41 ÉLÈVES) De 12h25 à 13h15 Toute l'année 6ème 5ème	**FUTSAL** (30 ÉLÈVES) De 12h25 à 13h15 Toute l'année 4ème 3ème	**ESCALADE** De 11h45 à 12h30 5ème (14 élèves) : Septembre-Octobre-Novembre-Décembre 6ème (18 élèves) : Janvier-Février-Mars 4ème (8 élèves) : Avril-Mai-Juin
BADMINTON (20 ÉLÈVES) Semaines (B) De 11h45 à 12h30 Toute l'année 6ème 5ème 4ème 3ème	**PARKOUR** De 11h45 à 12h30 Groupe 2 = 4ème (36 élèves) Du 26 septembre au mardi 19 décembre Groupe 3 = 5ème (33 élèves) Du 9 janvier au 11 juin	**PARKOUR** De 11h45 à 12h30 Groupe 1 = 6ème / 3ème (25 + 12 = 37 élèves) Du 28 septembre au 28 mars Groupe 2 = 4ème (36 élèves) Du 4 avril au 13 juin	

►La vie pédagogique au collège – Les sorties et voyages scolaires

Espagne- mai 2023

Musée des vieux métiers novembre 2022

Londres – octobre 2023

Fontevraud et Doué- mai 2023

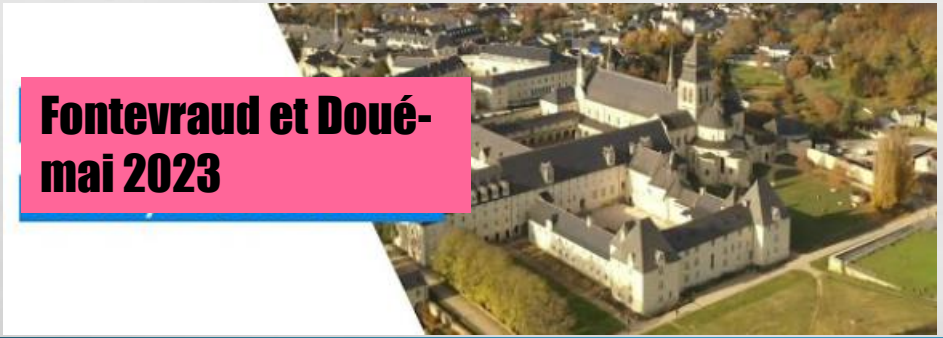

Muséum et château d'Angers- avril 2023

►La vie pédagogique au collège – Les actions de lutte contre le décrochage

ATELIER DECLIC
Le jeudi en S1
Groupe de 6 élèves
Prise en charge par M. Bardeau
Remédiation et écoute

ATELIER PERSERVERANCE
1 fois par semaine,
Entretiens individuels menés par M. Deshaies
Aide méthodologique, écoute, remotivation

SEMAINE BULLE D'AIR
1 semaine par trimestre
Groupe de 10 élèves en décrochage scolaire
Mise en activité pratique
Lien avec les professionnels locaux

LA CELLULE DE VEILLE
Analyse des situations des élèves par une équipe composée de la direction, du CPE, de l'infirmière et de l'assistante sociale.

►Le collège un lieu de transition

Je grandis à mon rythme pendant mes quatre années au collège et je travaille à mon avenir.

- Je respecte les règles de vie en groupe.
- Je signale à un adulte les difficultés que je peux rencontrer.
- Je participe à la vie du collège:
  - Délégué de classe,
  - Conseil de Vie Collégienne,
  - Associations,
  - Ateliers, …
- J'apprends à être de plus en plus autonome.
- Je prépare mon projet pour l'après collège.

Je prépare mon projet pour l'après collège

La raison d'être de tous les individus présents au collège est de permettre à chaque élève de choisir sa voie de réussite après la 3e. Mais attention, choisir n'est pas exiger. Choisir c'est construire son choix, c'est travailler à sa réussite et c'est aussi savoir écouter (s'écouter, écouter les professionnels du collège, écouter son enfant, écouter ses parents)

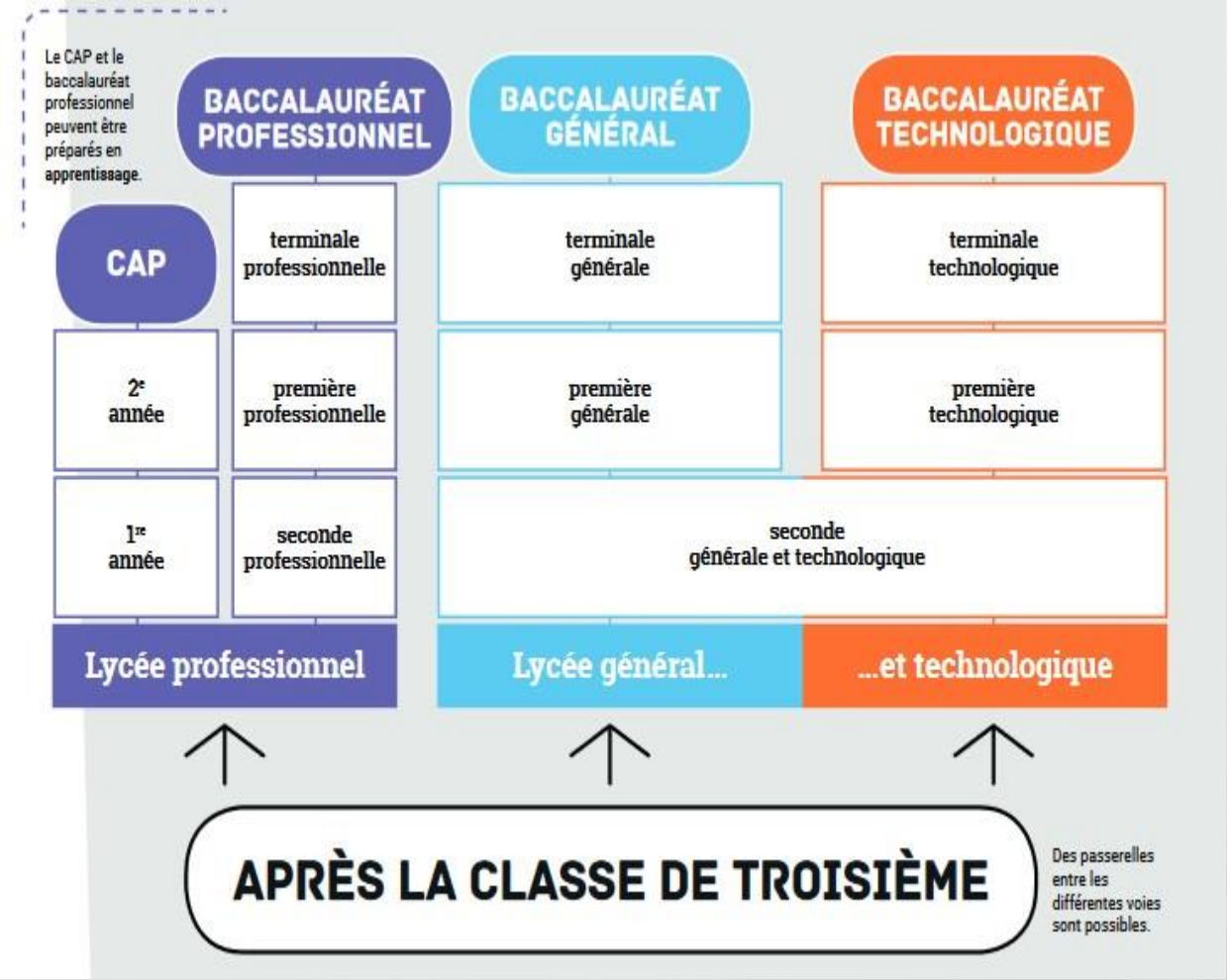

Après la 3e au collège Saint-Exupéry - En 2023

2nde générale et technologique :

Au Collège = 63,63 % =77 élèves

Dans le 49 = 58,9 %,

2nde professionnelle :

Au collège = 21,48% = 26 élèves

Dans le 49 = 27%,

2nde CAP dont formation par apprentissage :

Au collège = 14,04 = 17 élèves

Dans le 49 = 14,2%

Doublement : 1 élève (en MFR)

►Le collège, un lieu avec des règles

- L'élève doit toujours avoir son matériel scolaire.
- L'élève doit toujours avoir son carnet de liaison.
- L'usage du **téléphone portable** ou **tout matériel connecté** est interdit au collège.
- Les élèves de 6ème, 5ème et 4ème ont droit à l'attribution d'un casier pour alléger le poids de leur cartable.
- Les entrées et sorties sont contrôlées et sécurisées.
- Les élèves ne sortent du collège avant 16h15 qu'en fonction du régime de sortie choisi par les responsables légaux * (*au dos du carnet*), sauf autorisation exceptionnelle écrite en avance ou une décharge signée par les

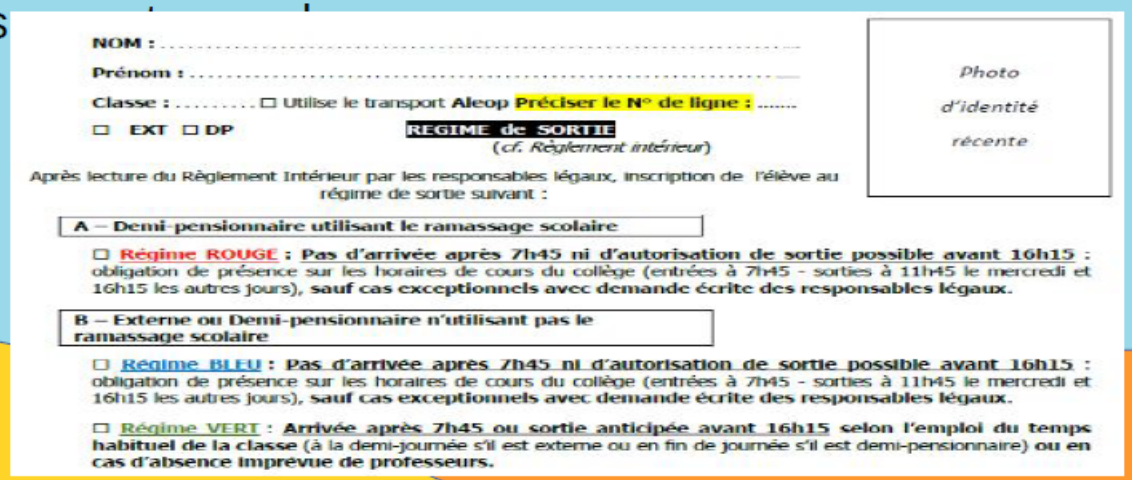

NOM : .....

Prénom : .....

Classe : ..... ☐ Utilise le transport **Aleop** **Préciser le N° de ligne :** .....

☐ **EXT** ☐ **DP**

REGIME de SORTIE
(*cf. Règlement intérieur*)

Photo d'identité récente

Après lecture du Règlement Intérieur par les responsables légaux, inscription de l'élève au régime de sortie suivant :

A – Demi-pensionnaire utilisant le ramassage scolaire

☐ **Régime ROUGE : Pas d'arrivée après 7h45 ni d'autorisation de sortie possible avant 16h15** : obligation de présence sur les horaires de cours du collège (entrées à 7h45 - sorties à 11h45 le mercredi et 16h15 les autres jours), **sauf cas exceptionnels avec demande écrite des responsables légaux.**

B – Externe ou Demi-pensionnaire n'utilisant pas le ramassage scolaire

☐ **Régime BLEU : Pas d'arrivée après 7h45 ni d'autorisation de sortie possible avant 16h15** : obligation de présence sur les horaires de cours du collège (entrées à 7h45 - sorties à 11h45 le mercredi et 16h15 les autres jours), **sauf cas exceptionnels avec demande écrite des responsables légaux.**

☐ **Régime VERT : Arrivée après 7h45 ou sortie anticipée avant 16h15 selon l'emploi du temps habituel de la classe** (à la demi-journée s'il est externe ou en fin de journée s'il est demi-pensionnaire) **ou en cas d'absence imprévue de professeurs.**

Collège Saint-Exupéry – Chalonnes sur Loire – E. PLAT

* *La Vie Scolaire a coché la case correspondant au choix du régime de sortie choisi par les parents lors de l'inscription.*

►Le collège, un lieu avec des règles

- Je dois toujours avoir son carnet de liaison comme mon matériel scolaire pour la journée de cours.
- Les entrées et sorties sont contrôlées et sécurisée.
- Je ne peux sortir du collège avant 16h15 qu'en fonction du régime de sortie choisi par mes parents * (*au dos du carnet*), sauf autorisation exceptionnelle écrite en avance ou une décharge signée par les parents sur place.

NOM : ..... **Classe :** .....

Prénom : ..... ☐ Ext ☐ DP

REGIME de SORTIE (*cf. chapitre I-4 du règlement intérieur*)

Photo d'identité récente

A - Votre enfant est bénéficiaire du ramassage scolaire

☐ **Régime ROUGE : Pas d'arrivée après 7h50 ou d'autorisation de sortie possible avant 16h15** : obligation de présence sur les horaires de cours du collège (mercredi sortie à 11h45 et 16h15 les autres jours), **sauf cas exceptionnels avec demande écrite responsables légaux.**

B - Votre enfant n'est pas bénéficiaire du ramassage scolaire

☐ **Régime BLEU : Je n'autorise pas mon enfant** à arriver plus tard ou à sortir du collège avant la fin de la demi-journée **même en cas d'absence prévue de professeurs sauf cas exceptionnels avec demande écrite des responsables légaux.** Mon enfant arrive à 7h45 et reste jusqu'à 16h15 dans l'établissement (11h45 le mercredi).

☐ **Régime VERT : J'autorise mon enfant** à arriver plus tard au collège et à sortir du collège avant la fin de la 1/2-journée s'il est externe ou avant la fin de la journée s'il est demi-pensionnaire en fonction de son emploi du temps habituel ou en cas d'absence prévue de professeurs.

Collège de Saint Exupéry – Chalonnes sur Loire – E. PLAT

** La Vie Scolaire coche la case correspondant au choix du régime de sortie choisi par les parents lors de l'inscription.*

En cas d'absence…

- Les parents doivent **appeler en cas d'absence**
  (sinon contact immédiat avec les parents ou envoi d'un sms)
- L'élève doit se présenter au bureau de la vie scolaire après une absence avec son carnet de liaison et le **billet rose** rempli et signé par les parents
- Autorisation exceptionnelle d'absence possible si un billet rose du carnet est remis à l'avance (ou décharge signée par les parents) et si et seulement si les parents viennent chercher l'élève *(en cas de professeurs absents ou de RDV médical connu à l'avance)*
- Aucun retard n'est accepté

Et je rattrape toujours mes devoirs avant de revenir
(avec l'aide de mon binôme)

►Le collège, un lieu avec des règles

1 | 2

Comment procéder si...

Des solutions à chaque situation !

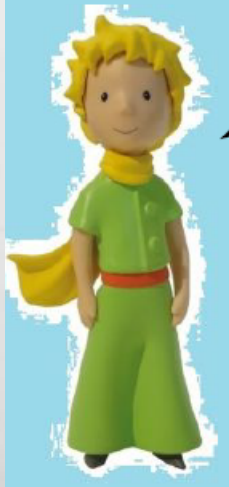

- un élève est absent... Les parents doivent contacter le Collège par téléphone ou par mail pour prévenir... Sinon, le Collège enverra un SMS ou contactera par téléphone les parents.

- un élève revient d'absence : il doit avoir fait remplir et signer un billet du carnet de liaison par ses parents et doit le présenter au bureau de la Vie Scolaire à son retour.

- un élève est malade au collège : l'Infirmière Scolaire (ou à défaut la Vie Scolaire)à le prend en charge et contacte ses parents au besoin.

- un élève a un RDV extérieur dans la journée : les parents ont rempli et signé un billet rose du carnet de liaison en avance et l'élève l'a présenté au bureau de la Vie Scolaire.

- un élève est dispensé d'EPS : l'élève présente son document médical au Professeur d'EPS qui décide si l'élève assiste à la séance ou s'il se rend en salle d'Etude

- un élève doit prendre des médicaments : l'élève doit remettre l'ordonnance et les médicaments à l'Infirmière Scolaire

- un élève a un problème avec un camarade : toute une équipe est présente en Vie Scolaire pour aider à résoudre le conflit. Les parents sont invités à prendre contact avec le CPE au moindre souci.

...

VEILLE – DISPONIBILITE

BIENVEILLANCE - EXIGENCE

►Le collège, un lieu avec des règles

2 | 2

Des solutions à chaque situation !

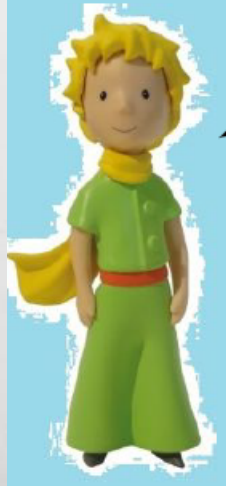

- un élève mange peu ou n'a pas faim le midi : une attention particulière est portée à l'alimentation des adolescents. L'Infirmière Scolaire ou le CPE prennent contact avec les parents en cas de préoccupations afin d'accompagner l'élève dans son alimentation.

- un élève utilise son téléphone portable ou tout autre appareil connecté : l'objet est confisqué. Les parents sont prévenus et une punition peut être attribué en cas de récidive.

- un parent veut joindre son enfant ou un enfant veut joindre sa famille : le poste téléphonique du CPE sert de relais en cas de nécessité ou besoin.

- le soir en rentrant à la maison, un élève dit ne rien avoir à faire ou n'a rien noté sur son agenda : Application Pronote sur le site de l'Etablissement

- un élève a des difficultés scolaires : le Professeur Principal ou le CPE sont à la disposition des parents pour mettre en place un accompagnement spécifique.

- l'élève est informé le matin qu'un professeur est absent : si cela génère 2 heures d'étude au moins en fin de journée et en fonction du Régime de sortie choisi par sa famille, celle-ci est contactée par mail pour prévenir de cette information de dernière minute et envisager un éventuel retour anticipé au domicile, sinon l'élève restera en salle d'Etude.

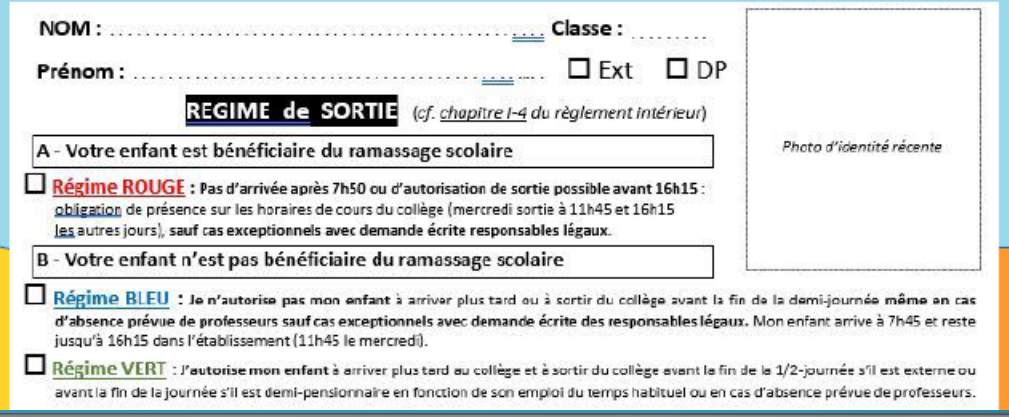

NOM : ..... **Classe :** .....

Prénom : ..... ☐ Ext ☐ DP

REGIME de SORTIE *(cf. chapitre I-4 du règlement intérieur)*

Photo d'identité récente

A - Votre enfant est bénéficiaire du ramassage scolaire

☐ **Régime ROUGE : Pas d'arrivée après 7h50 ou d'autorisation de sortie possible avant 16h15 :** obligation de présence sur les horaires de cours du collège (mercredi sortie à 11h45 et 16h15 les autres jours), **sauf cas exceptionnels avec demande écrite responsables légaux.**

B - Votre enfant n'est pas bénéficiaire du ramassage scolaire

☐ **Régime BLEU : Je n'autorise pas mon enfant** à arriver plus tard ou à sortir du collège avant la fin de la demi-journée **même en cas d'absence prévue de professeurs sauf cas exceptionnels avec demande écrite des responsables légaux.** Mon enfant arrive à 7h45 et reste jusqu'à 16h15 dans l'établissement (11h45 le mercredi).

☐ **Régime VERT : J'autorise mon enfant** à arriver plus tard au collège et à sortir du collège avant la fin de la 1/2-journée s'il est externe ou avant la fin de la journée s'il est demi-pensionnaire en fonction de son emploi du temps habituel ou en cas d'absence prévue de professeurs.

VEILLE
DISPONIBILITE
BIENVEILLANCE
EXIGENCE

►Le collège, un lieu avec des règles– Le règlement intérieur

Il est dans le carnet de liaison des élèves.
Il est consultable sur notre site internet.

Il a été remis à jour et voté au conseil d'administration du 03 juillet 2023.
Le signer est obligatoire pour être scolarisé au collège.
Il vaut engagement des élèves, des parents d'élèves et des personnels du collège. Il doit être respecté.

►Le rôle et la place des parents au collège

- Accompagner l'élève au collège

Les parents sont responsables de la scolarisation de leur enfant et doivent donc veiller à l'assiduité et la ponctualité.

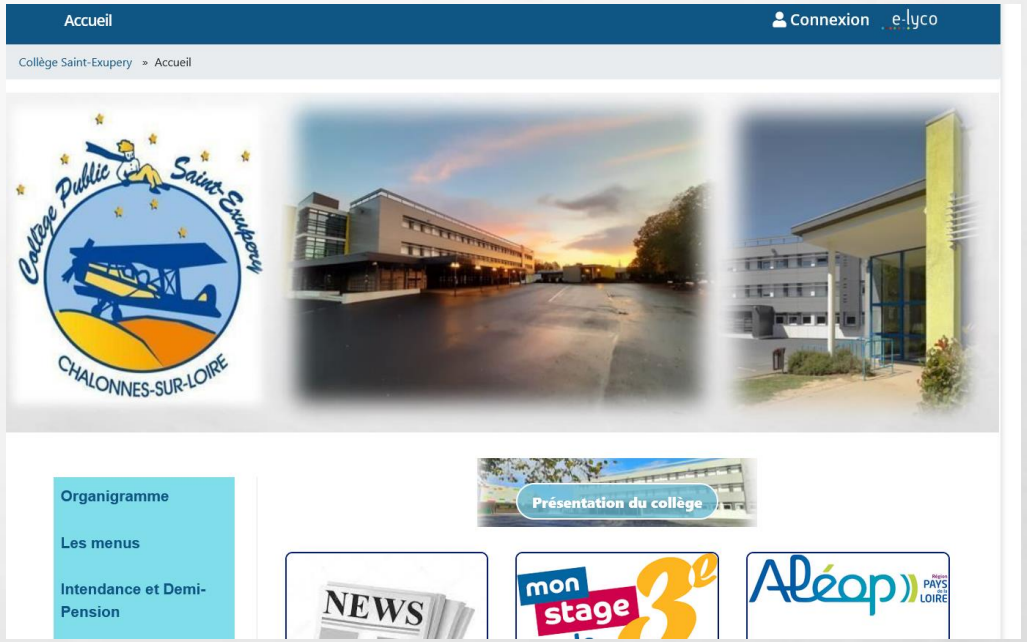

- Les outils de communication

Ils sont aujourd'hui nombreux :

-Vous avez les pages de correspondance du carnet de liaison

-Le numéro de téléphone du collège: **02.41.78.01.56**

-L'adresse mail du collège : ce.0490955x@ac-nantes.fr

Nous vous invitons aussi à consulter régulièrement le site du collège. Ce dernier contient de nombreuses informations publiques. Il vous est aussi utile pour vous connecter sur e-lyco qui

- héberge notre logiciel de suivi de scolarité Pronote
- vous permet de payer la demi-pension
- vous permet de faire une demande de bourse
- vous permet de consulter le livret scolaire unique de votre enfant
- vous permet de saisir les vœux d'orientation et les demandes d'affection en 3e
- ….

►Le rôle et la place des parents au collège

•Participer à la vie du collège

En tant que parents vous pouvez vous engager dans la vie et le fonctionnement du collège,

- En étant représentant des parents au Conseil d'Administration (élection par scrutin de liste en octobre),
- En étant représentant des parents en conseil de classe,
- En permettant l'existence d'une association de parents.

►Le collège et les transports

Plus de 90 % des élèves sont transportés en car

- Le matin et le soir pour toutes les communes dont le collège Saint Exupéry est le collège public de rattachement
- 1 Gilet Vert de sécurité remis à chaque élève en septembre

Les 1ers soirs, le CPE et les Assistants d'Education aident les nouveaux élèves à s'orienter et à trouver leur car…

C'est le Département qui gère les transports scolaires :

Aléop - Renseignements et inscription :

https://aleop.paysdelaloire.fr/

►Le projet d'établissement

Axes de travail pour l'écriture du projet d'établissement 2024-2028

Axe 1	Travailler à la réussite du parcours scolaire pour tous	Favoriser la réussite scolaire de tous en faisant de l'école inclusive un objectif collectif
Axe 2	Mettre en avant les parcours éducatifs des élèves pour une ambition personnelle renforcée	Favoriser la réussite d'un parcours scolaire personnel
Axe 3	Maintenir un climat scolaire serein	Favoriser l'implication de tous les élèves, des personnels et des parents afin de maintenir un climat scolaire apaisé tout en maintenant les apprentissages au centre de notre action.

►Les élèves à besoins

PAI

Pour toute demande d'un PAI ou transmission d'un PAI existant votre interlocutrice est l'infirmière.

Sept 2023 =

PPRE

Ces aménagements ne sont pas formalisé dans un document et ils sont ponctuels pour renforcer une faiblesse temporaire. Ils n'ouvrent aucun droit à des aménagements pour les examens.

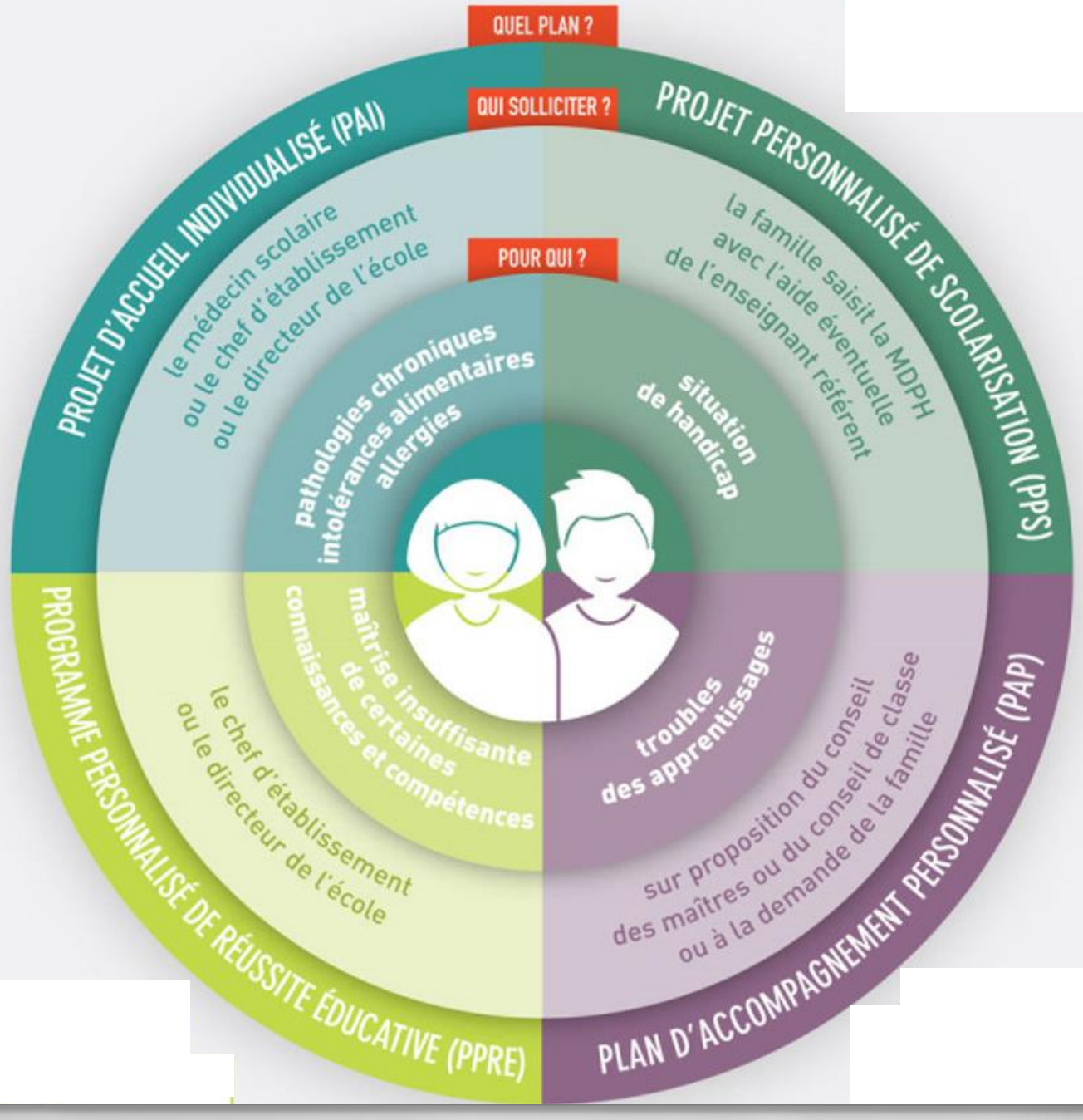

PPS

L'enseignante référente MDA et le collège proposent chaque année une ESS pour les élèves notifiés.

Si la famille souhaite saisir la MDA elle doit contacter le collège pour organiser une Equipe Educative et obtenir la rédaction d'un Gevasco 1ère demande. La famille doit aussi se renseigner auprès de la MDA.

Sept 2023 = 29 élèves notifiés MDA au collège

PAP

Seul un accord du médecin scolaire permet les aménagements dans le cadre d'un PAP. En cas de demande de la famille cette dernière doit solliciter le principal du collège pour être accompagnée.

Sept 2023 = 40 élèves avec un PAP au collège

▶Les élèves à besoins- LE PIAL CHALONNES

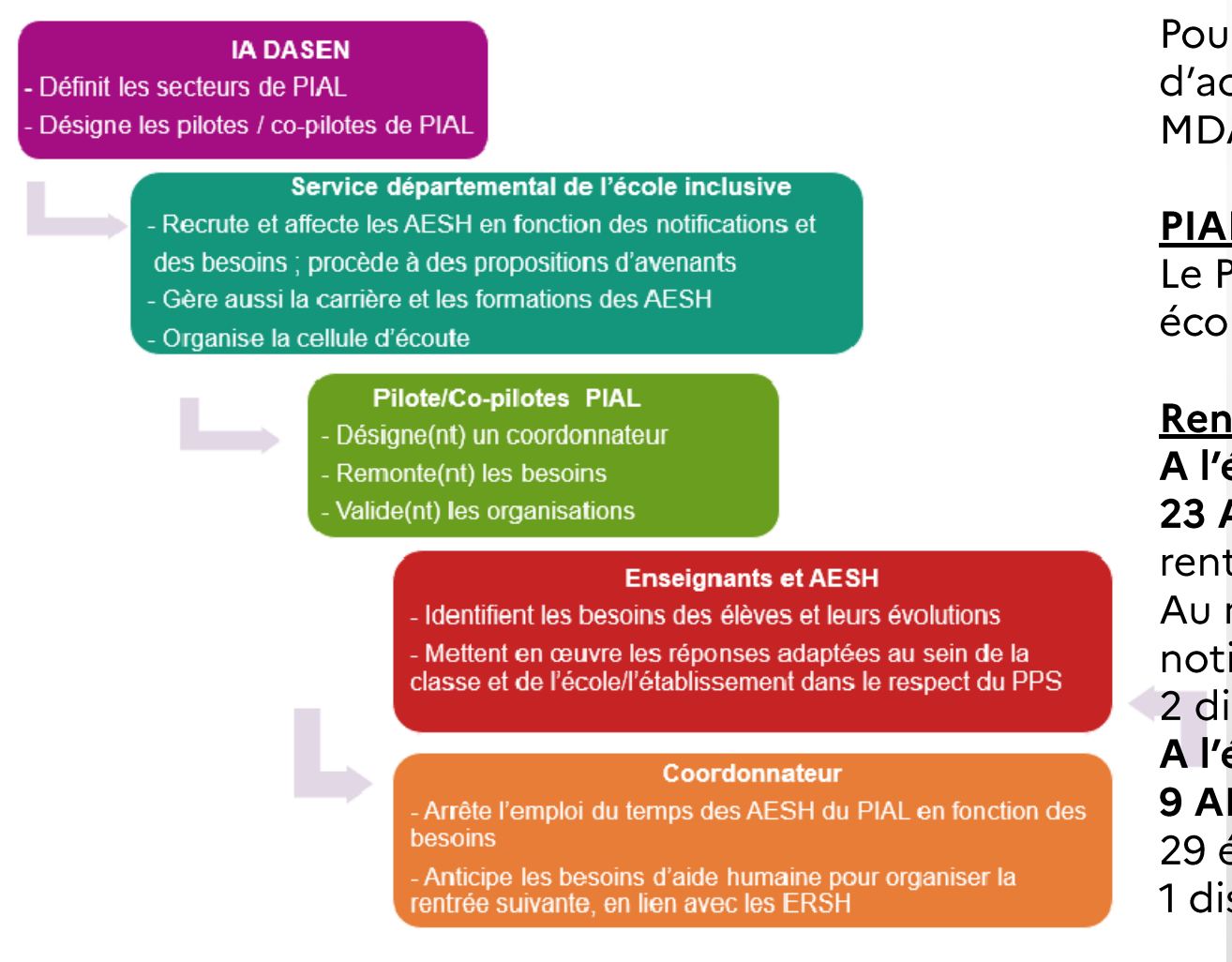

Pour faire face aux besoins croissants d'accompagnement par des AESH des élèves notifiés MDA, le PIAL est mis en place depuis 2019

PIAL = Pôle inclusif d'accompagnement localisé
Le PIAL Chalonnes comprend le collège public et les écoles publiques de son secteur.

Rentrée 2023

A l'échelle du PIAL

23 AESH rattachés au PIAL mais 20 en poste à la rentrée (2 disponibilités et 1 arrêt long)
Au moins 59 élèves avec un PPS dont 31 avec notification AESH
2 dispositifs ULIS

A l'échelle du collège

9 AESH
29 élèves avec un PPS dont 15 avec notification AESH
1 dispositif ULIS

►Les instances du collège

Le Conseil d'Administration

Le nombre de membres du conseil d'administration dépend de la taille du collège. Il y en a 24 dans les collèges de moins de 600 élèves et 30 pour les collèges aux effectifs plus importants :

– 1/3 de représentants du personnel de l'établissement
– 1/3 de représentants des parents d'élèves et des élèves
– 1/3 de représentants des collectivités territoriales, de l'administration de l'établissement et de personnalités qualifiées.

Le conseil d'administration règle, par ses délibérations, les affaires de l'établissement et fixe notamment le projet d'établissement, les règles d'organisation et le budget.

La commission permanente

Il s'agit d'une instance issue du CA et qui peut recevoir délégation sur certains sujets pour permettre un travail en plus petit nombre sur des sujets importants : règlement intérieur, Dotation horaire, …

►Les instances du collège

Le conseil pédagogique

Il est consulté par le chef d'établissement notamment sur l'organisation et la coordination des enseignements, ainsi que sur l'évaluation des acquis scolaires des élèves. Il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement. Il est essentiellement composé d'enseignants réunis par le chef d'établissement.

Le conseil école-collège

Le conseil école-collège associe un collège public et les écoles publiques de son secteur de recrutement afin de contribuer à améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège. Ce conseil propose au conseil d'administration du collège et aux conseils des écoles de son secteur des actions de coopération, des enseignements et des projets pédagogiques communs visant à l'acquisition par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Le conseil de classe

Il examine les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe. Il analyse les résultats scolaires et le comportement de chaque élève. Il conseille le chef d'établissement et son adjointe sur les décisions d'orientation à prendre.

►Les instances du collège

Le comité d’éducation à la santé, à la citoyenneté et à l’environnement (CESCE)

Il coordonne les missions concernant l’éducation à la citoyenneté, la prévention de la violence, l’éducation à la santé, à la sexualité et à la prévention des conduites à risques. Il intègre depuis 2021 un volet environnement. Il est présidé par la principale adjointe.

Le conseil de la vie collégienne (CVC)

Le CVC constitue une instance de dialogue et d’échanges. Il formule des propositions notamment sur la mise en œuvre du parcours avenir, du parcours citoyen, du parcours éducatif de santé et du parcours d’éducation artistique et culturelle. Il est délégué au CPE.

Le conseil de discipline

Le conseil de discipline sanctionne un élève qui a manqué de manière grave au règlement intérieur de son établissement. Il est réuni par le chef d’établissement quand ce dernier ne peut pas prendre seul la décision de sanction (sanction au-delà de 8 jours d’exclusion temporaire).

►Les instances du collège

La commission éducative

La commission éducative est obligatoirement constituée dans chaque établissement. Elle est réunie en tant que de besoin selon les modalités prévues par le conseil d'administration de l'établissement scolaire. Ses travaux ne sont pas un préalable à l'engagement d'une procédure disciplinaire. Sa réunion permet de croiser les regards et les compétences, notamment celles des personnels de santé et sociaux de l'établissement. Elle est réunie par le chef d'établissement lorsque le comportement d'un élève est problématique.

L'équipe éducative

Elle est réunie par le chef d'établissement pour trouver des solutions à la scolarité d'un élève lorsque ce dernier rencontre d'importantes difficultés d'ordre médicales, cognitives, de comportement ou relationnelles. Elle peut aussi être réunie en cas de phobie scolaire.
Lorsque l'élève est notifiée par le MDA (reconnaissance de handicap) ces équipes éducatives deviennent des ESS est sont alors coordonnées par l'enseignant référent.

La commission menus

Elle est réunie au moins 2 fois dans l'année pour croiser les regards sur les menus proposés au restaurant scolaire.

►Les instances du collège

ATTENTION : **Les collèges sont financièrement autonomes.**

Le département a la charge de la rémunération des personnels techniciens, ouvriers et de service et verse une subvention de fonctionnement pour les collèges.

L'État assure la rémunération du personnel enseignant, d'administration et de vie scolaire. Il assure aussi certaines dépenses pédagogiques.

Les collèges ont leur propre budget, voté par le conseil d'administration et contrôlé par la collectivité territoriale, l'académie et le préfet. L'agent comptable et le chef d'établissement sont responsables de l'exécution du budget.

►Le calendrier annuel

COLLEGE SAINT-EXUPERY

02/11/2023 17:38 - Page 1

Calendrier scolaire (Année 2023-2024)

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
	dim. 01	mer. 01	ven. 01 A	lun. 01	jeu. 01 B	ven. 01	lun. 01	mer. 01	sam. 01	lun. 01 B	
	lun. 02 A	jeu. 02	sam. 02	mar. 02	ven. 02 B	sam. 02	mar. 02 A	jeu. 02	dim. 02	mar. 02 B	
	mar. 03 A	ven. 03	dim. 03	mer. 03	sam. 03	dim. 03	mer. 03 A	ven. 03	lun. 03 B	mer. 03 B	
lun. 04 A	mer. 04 A	sam. 04	lun. 04 B	jeu. 04	dim. 04	lun. 04	jeu. 04 A	sam. 04	mar. 04 B	jeu. 04 B	
mar. 05 A	jeu. 05 A	dim. 05	mar. 05 B	ven. 05	lun. 05 A	mar. 05	ven. 05 A	dim. 05	mer. 05 B	ven. 05 B	
mer. 06 A	ven. 06 A	lun. 06 B	mer. 06 B	sam. 06	mar. 06 A	mer. 06	sam. 06	lun. 06 B	jeu. 06 B	sam. 06	
jeu. 07 A	sam. 07	mar. 07 B	jeu. 07 B	dim. 07	mer. 07 A	jeu. 07	dim. 07	mar. 07 B	ven. 07 B		
ven. 08 A	dim. 08	mer. 08 B	ven. 08 B	lun. 08 A	jeu. 08 A	ven. 08	lun. 08 B	mer. 08	sam. 08		
sam. 09	lun. 09 B	jeu. 09 B	sam. 09	mar. 09 A	ven. 09 A	sam. 09	mar. 09 B	jeu. 09	dim. 09		
dim. 10	mar. 10 B	ven. 10 B	dim. 10	mer. 10 A	sam. 10	dim. 10	mer. 10 B	ven. 10	lun. 10 A		
lun. 11 B	mer. 11 B	sam. 11	lun. 11 A	jeu. 11 A	dim. 11	lun. 11 B	jeu. 11 B	sam. 11	mar. 11 A		
mar. 12 B	jeu. 12 B	dim. 12	mar. 12 A	ven. 12 A	lun. 12 B	mar. 12 B	ven. 12 B	dim. 12	mer. 12 A		
mer. 13 B	ven. 13 B	lun. 13 A	mer. 13 A	sam. 13	mar. 13 B	mer. 13 B	sam. 13	lun. 13 A	jeu. 13 A		
jeu. 14 B	sam. 14	mar. 14 A	jeu. 14 A	dim. 14	mer. 14 B	jeu. 14 B	dim. 14	mar. 14 A	ven. 14 A		
ven. 15 B	dim. 15	mer. 15 A	ven. 15 A	lun. 15 B	jeu. 15 B	ven. 15 B	lun. 15 A	mer. 15 A	sam. 15		
sam. 16	lun. 16 A	jeu. 16 A	sam. 16	mar. 16 B	ven. 16 B	sam. 16	mar. 16 A	jeu. 16 A	dim. 16		
dim. 17	mar. 17 A	ven. 17 A	dim. 17	mer. 17 B	sam. 17	dim. 17	mer. 17 A	ven. 17 A	lun. 17 B		
lun. 18 A	mer. 18 A	sam. 18	lun. 18 B	jeu. 18 B	dim. 18	lun. 18 A	jeu. 18 A	sam. 18	mar. 18 B		
mar. 19 A	jeu. 19 A	dim. 19	mar. 19 B	ven. 19 B	lun. 19 A	mar. 19 A	ven. 19 A	dim. 19	mer. 19 B		
mer. 20 A	ven. 20 A	lun. 20 B	mer. 20 B	sam. 20	mar. 20 A	mer. 20 A	sam. 20	lun. 20	jeu. 20 B		
jeu. 21 A	sam. 21	mar. 21 B	jeu. 21 B	dim. 21	mer. 21 A	jeu. 21 A	dim. 21	mar. 21 B	ven. 21 B		
ven. 22 A	dim. 22	mer. 22 B	ven. 22 B	lun. 22 A	jeu. 22 A	ven. 22 A	lun. 22	mer. 22 B	sam. 22		
sam. 23	lun. 23	jeu. 23 B	sam. 23	mar. 23 A	ven. 23 A	sam. 23	mar. 23	jeu. 23 B	dim. 23		
dim. 24	mar. 24	ven. 24 B	dim. 24	mer. 24 A	sam. 24	dim. 24	mer. 24	ven. 24 B	lun. 24 A		
lun. 25 B	mer. 25	sam. 25	lun. 25	jeu. 25 A	dim. 25	lun. 25 B	jeu. 25	sam. 25	mar. 25 A		
mar. 26 B	jeu. 26	dim. 26	mar. 26	ven. 26 A	lun. 26	mar. 26 B	ven. 26	dim. 26	mer. 26 A		
mer. 27 B	ven. 27	lun. 27 A	mer. 27	sam. 27	mar. 27	mer. 27 B	sam. 27	lun. 27 A	jeu. 27 A		
jeu. 28 B	sam. 28	mar. 28 A	jeu. 28	dim. 28	mer. 28	jeu. 28 B	dim. 28	mar. 28 A	ven. 28 A		
ven. 29 B	dim. 29	mer. 29 A	ven. 29	lun. 29 B	jeu. 29	ven. 29 B	lun. 29	mer. 29 A	sam. 29		
sam. 30	lun. 30	jeu. 30 A	sam. 30	mar. 30 B		sam. 30	mar. 30	jeu. 30 A	dim. 30		
	mar. 31		dim. 31	mer. 31 B		dim. 31		ven. 31 A			

►La sécurité (incendie et PPMS)

VIGIPIRATE : 3 NIVEAUX D'ALERTE

VIGIPIRATE

POSTURE PERMANENTE

Mesures permanentes de sécurité

VIGIPIRATE

SECURITE RENFORCEE
RISQUE ATTENTAT

NIVEAU ÉLEVÉ DE RISQUE TERRORISTE

Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent

VIGIPIRATE

URGENCE ATTENTAT

MENACE IMMINENTE D'UN ACTE TERRORISTE OU À LA SUITE IMMEDIATE D'UN ATTENTAT

Mesures exceptionnelles d'alerte à la population

En vigueur depuis le 15 janvier 2024

Sera en vigueur pour les JO

►La sécurité (incendie et PPMS)

LES 4 POSTURES DU PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ (PPMS) FACE AUX RISQUES ET MENACES MAJEURS

Exemples d'événements majeurs	Tempête, orage violent, inondation rapide… *Attentat extérieur (fusillade, explosion)*	Accident chimique, autres risques toxiques… *Attentat extérieur chimique ou radiologique*	Rupture de barrage, mouvement de terrain, séisme, éruption volcanique… *Présence avérée d'un engin explosif*	*Attentat intrusion (fusillade, explosion…)*
Postures PPMS	**Mise à l'abri simple**	**Mise à l'abri améliorée = confinement**	**Évacuation**	**S'échapper / se cacher**

2 exercices PPMS dans l'année dont un attentat intrusion

3 exercices évacuation incendie dans l'année

►Le savoir vivre ensemble: rappel des punitions et des sanctions

Des faits d'indiscipline, des transgressions ou des manquements aux règles de la vie collective peuvent faire l'objet soit de punitions, qui sont décidées en réponse immédiate par des personnels de l'établissement, soit de sanctions disciplinaires qui relèvent du chef d'établissement ou du conseil de discipline.

PUNITIONS SCOLAIRES

Elles concernent certains manquements mineurs aux obligations des élèves et les perturbations dans la vie de la classe ou de l'établissement, indépendamment des résultats scolaires. Elles peuvent être prononcées par tout personnel de l'établissement. Les représentants légaux des élèves en sont informés.

Les punitions scolaires :

- Avertissement oral.
- Inscription sur le carnet de liaison et/ou le logiciel de gestion Pronote.
- Excuses orales ou écrites, y compris devant la classe ou le groupe.
- Travail écrit supplémentaire.
- Travail écrit supplémentaire assorti d'une retenue sur le temps scolaire.
- Exclusion ponctuelle et exceptionnelle d'un cours avec travail supplémentaire. Toute exclusion d'un cours donnera lieu à un rapport d'incident. Les représentants légaux en seront informés. La prise en charge de l'élève sera assurée par le service de vie scolaire.
- Retenue sur un temps scolaire ou en dehors du temps scolaire (notamment de 16h30 à 17h30, avec prise en charge par un représentant légal de l'élève à 17h30).

Toute punition demandée doit être faite.

►Le savoir vivre ensemble: rappel des punitions et des sanctions

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Elles concernent les manquements graves ou répétés aux obligations des élèves et notamment les atteintes aux personnes et aux biens. Prononcées par le chef d'établissement, les sanctions disciplinaires peuvent aussi, selon le degré de gravité, relever du conseil de discipline. Parce que l'établissement scolaire est un lieu d'apprentissage et d'éducation, toute sanction prononcée comporte une dimension éducative.

Article R511-13- **modifié par Décret n°2019-906 du 30 août 2019** - art. 7

I. Dans les collèges et lycées relevant du ministre chargé de l'éducation, les sanctions qui peuvent être prononcées à l'encontre des élèves sont les suivantes :

1° L'avertissement ;

2° Le blâme ;

3° La mesure de responsabilisation ;

4° L'exclusion temporaire de la classe. Pendant l'accomplissement de la sanction, l'élève est accueilli dans l'établissement. La durée de cette exclusion ne peut excéder huit jours ;

5° L'exclusion temporaire de l'établissement ou de l'un de ses services annexes. La durée de cette exclusion ne peut excéder huit jours ;

6° L'exclusion définitive de l'établissement ou de l'un de ses services annexes.

Les sanctions prévues aux 3° à 6° peuvent être assorties du sursis à leur exécution dont les modalités sont définies à l'article R. 511-13-1.
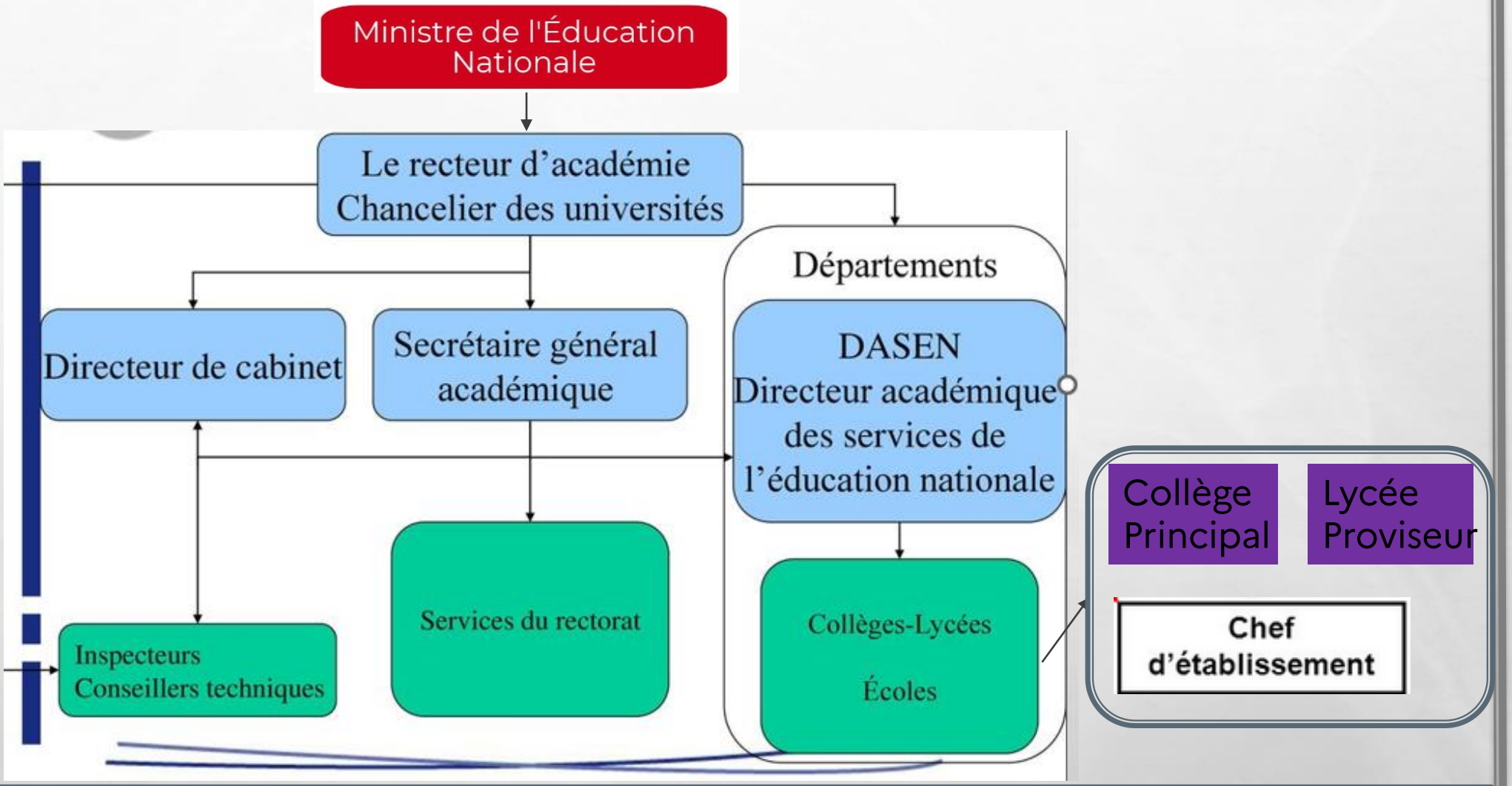
►L'organigramme de l'Education Nationale